

Elaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises
2nd séminaire SCOT – Jeudi 16 novembre 2017
COMPTE-RENDU

Liste des participants :

NOM Prénom	Structure / collectivité représentée
AGNUS Christian	Fédération de pêche de Haute-Saône
ANTONY Michel	Comité de vigilance
APPARU Virginie	ComCom des Mille Etangs
ARMBRUSTER Claude	Granges-le-Bourg
AUBERTIN Thibault	Pays des Vosges Saônoises
BARDOT Georges	Corbenay
BATAILLE Laure	Pays des Vosges Saônoises
BEAUVALL Violette	Pays de Vesoul Val de Saône
BENOIT Vivien	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
BERTHIER Jenny	DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SDDA/DA
BESNIER Mathieu	Bureau d'études <i>Economie, Aménagement et Urbanisme</i>
BEY Jean-Pierre	ComCom du Pays de Luxeuil
BORDOT Thierry	Pays des Vosges Saônoises
BOUCQ Silvère	DDT 70
BOURBIER Julien	PNR des Ballons des Vosges
BOYER Christian	ComCom du Pays de Villersexel
BROUTCHOUX Gérôme	Vauvillers
BURGHARD Frédéric	Luxeuil-les-Bains
BUZER Rémi	Magny-Vernois
CATRIN Olivier	EPTB Saône-Doubs
CIRON Guy	Chambre d'Agriculture
CLAUDEL Hubert	Haut du Them – Château Lambert
CLEMENCIER Damien	Habitat 70
CLERC Daniel	ComCom du Pays de Villersexel
COLLILIEUX Stéphane	ComCom Rahin et Chérimont
COLLIN Béatrice	Mélisey
CORNEILLE Mathilde	ComCom Rahin et Chérimont
COURVOISIER Bertrand	Région Bourgogne Franche-Comté
CUENIN Michel	Granges-le-Bourg
DEBELY Frédéric	Amblans et Velotte et ComCom du Pays de Lure
DE MALLIARD Henri	Conflans sur Lanterne
DESIRE Michel	Passavant La Rochère
DUMON Yoann	Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté

NOM Prénom	Structure / collectivité représentée
FOUQUART Jean-Luc	DDT 70/SUHC/CPUEH
FRANC Gilles	Luxeuil-les-Bains
FRESLIER Jacky	Maison de la Nature des Vosges Saônoises
GATSCHINE Jean-Louis	Saint-Germain et ComCom du Pays de Lure
GOUGET Gaëtan	ComCom de la Haute-Comté
GRILLOT Alain	Fougerolles
GROSJEAN François Xavier	LUFKIN
GROSJEAN Gilles	Clairegoutte
GROSJEAN René	Frahier-et-Chatebier et ComCom Rahin et Chérimont
GUILLON Florence	Pays des Vosges Saônoises
HACQUARD Joël	Lure et ComCom du Pays de Lure
HENRY Laurence	La Rosière
HEYMANN Bruno	Amage
JACOBBERGER Michel	ComCom Rahin et Chérimont – Champagney
JEANNEQUIN Anne-Laure	CAUE
JEANNIN Angélique	ComCom de la Haute Comté
LABORIE Loïc	Assistant parlementaire du Sénateur M. Raison
LAMBERT Daniel	Raddon et Chapendu
LAURENT Marie	Région Bourgogne Franche-Comté
LAURENT Paul	Hautevelle
LEPAUL Michele	ComCom de la Haute Comté
LETAILLEUR Alain	ComCom du Pays de Luxeuil
LUPFER Frédérique	Champagney
MARTHEY Louis	Luxeuil-les-Bains
MAUFFREY Gérard	La Proiselière et L'Angle
MAURY Claude	Bureau d'études <i>L'Atelier des Territoires</i>
MIEGE Benoit	Fougerolles
MONIN-GUENOT Frédéric	PNR des Ballons des Vosges
MORLOT Robert	ComCom du Pays de Lure
MOUGIN Marie-Jeanne	Melincourt
MUFFAT Claude	Granges-le-Bourg
NGOUOTO Alain	Sous-Préfet, arrondissement de Lure
NICOLEY Elodie	Luxeuil-les-Bains
ORTEGA Luc	Magny-Vernois
OUAHDYA Dominique	Fédération de pêche de Haute-Saône
PERNOT Hélène	ComCom du Pays de Lure
PETITJEAN Éric	Froideconche
PETROFF Maryline	Ecromagny
PIERREL Marguerite	ALPEN
PLANCHON Hervé	RTE
PLANTAGENEST Philippe	Bureau d'études <i>Economie, Aménagement et Urbanisme</i>
PLANTEVIN Bertrand	ComCom du Pays de Lure
POISSONNET Mikael	COFOR
RICHARD Michel	ComCom du Pays de Villersexel
ROMARY-GROSJEAN Sophie	Lure et ComCom du Pays de Lure
SAINTIGNY Henri	Servance – Miellin
SEGUIN Laurent	ComCom des Mille Etangs, Faucogney et La Mer et Conseil Départemental
TARIN Pierric	Ronchamp et ComCom Rahin et Chérimont
VANETTI Jean Luc	ALPEN
VATAGEOT Yohan	EPTB Saône-Doubs

NOM Prénom	Structure / collectivité représentée
VENNE Guy	ComCom Pays de Lure
VEYSSIERE Agnès	ComCom Rahin et Chérimont
VIDALIE Bruno	AUTB
YODER Christine	Chambre d'agriculture

Excusés :

NOM Prénom	Structure / collectivité
BELLON Alexandre	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - Délégation de Besançon
BELON Jean-Paul	Grammont
BLASZCZYK Christophe	Lisi Automotiv
BOUCHET Véronique	DREAL Bourgogne Franche-Comté / Département Territoires / Service biodiversité
BOURGEOIS Pascal	NEOLIA
BURKHALTER Fernand	Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
CARTIER Frédéric	Vice-président du PETR du Doubs central en charge du SCoT
CHAPELLE Céline	SIED 70
COCHARD Stéphane	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
COPPOLA Rosaire	Vauvillers
CORNET Françoise	DDT 70/SER/CRD
CORNEVAUX Jean-Pierre	Château d'Oricourt
CREUX Fabrice	Destination 70
DAGUE Alain	Fresse
DAGUENET Robert	MSA Franche-Comté
DAVAL Paul	Vouhenans
DESCOLLONGES Christine	Vy-lès-Lure
DORMOY Michel	Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône
DUPONT Daniel	IKEA Industry France SAS
FAIVRE-BAZIN Claudette	Froideconche
FAIVRE-IPPONICH Aurore	EPTB Saône-Doubs
FRANCOIS Bernard	Magnoncourt Saint Pancras
FRESLIER Marie-Claire	Mélisey
GUILLEMONT Nicolas	INAO
HAMIDOUCHE Yassine	Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté
HERZOG Jean-Marie	Président du SCoT du Territoire de Belfort
KRATTINGER Yves	Président du Département de la Haute-Saône
LAFOUGE-RANTIC Clarisse	Ronchamp tourisme / Vosges du Sud
LUTHRINGER Virginie	Pays de Vesoul Val de Saône
MAUFFREY Frédéric	Association des Artisans et Commerçants de la Zone de la Saline
MAUFFREY Jean-Paul	SAFER
MERCIER-BIDAINE Line	Conseil de Développement
NAPPEY Rémy	Président du PETR du Doubs central
PELLETIER Ludovic	Chargé de mission SCOT – PETR du Doubs central
RICHARDOT Antoinette	La Corbière
SALAGNAC-DUGRAVOT Martine	Bassigney
SCHLOSSER Jean	DIR/DE Besançon
SIEGER Elisabeth	Arpenans
TOURDOT David	Communauté de communes Rahin et Chérimont
VAUTHIER Raphaël	Conservatoire d'Espaces Naturels
VIENNET Sandra	ADIL
VILLEMIN Bertrand	CCI de Haute-Saône

1. Présentation des scénarios de développement – Plénière (matin)

✓ PJ : Diaporama présenté en séance

Thierry BORDOT, Président du Pays des Vosges Saônoises, débute cette journée de travail en indiquant que les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du SCOT doivent être avant tout l'expression d'un projet pour le territoire des Vosges Saônoises. Il invite les participants à se poser des questions : quel territoire pour demain ? quels services ? quels projets ?... Il indique que cela nécessite une vision prospective, que les bureaux d'études vont aider à rendre possible en exposant des scénarios de développement.

Thierry BORDOT conclut son propos introductif en insistant sur la nécessité de définir l'armature urbaine du territoire afin d'asseoir la stratégie de développement du Pays des Vosges Saônoises sur cette trame urbaine.

Les bureaux d'études expliquent ce qu'on entend par « prospective ». Ils débutent leur présentation par une synthèse rapide autour des enjeux du territoire puis présentent successivement le scénario 0 ou « au fil de l'eau » (scénario de développement du territoire sans SCOT, basé sur une poursuite des tendances actuelles sur le territoire) et 3 scénarios de développement imaginés pour le territoire. Les scénarios présentés n'ont pas vocation à faire l'objet d'un choix mais d'ouvrir le débat pour que les participants s'expriment sur ce qu'ils souhaitent et ne souhaitent pas pour l'avenir du territoire.

Le débat avec les participants au séminaire s'est ouvert suite à cette présentation. Ont notamment été abordés les thèmes suivants :

ELEMENTS GENERAUX

- Les deux pôles urbains (Lure et Luxeuil-les-Bains) s'en tirent bien dans les différents scénarios : nécessité de veiller à l'équilibre du développement entre catégories de pôles ;
- Il faut prendre en compte Dijon, Besançon et les politiques régionales ;
- Des éléments unificateurs sont cités : le tourisme, la transition énergétique (filière bois, etc...) ;
- Les vallées sont vues comme espaces d'aménagement.

ENVIRONNEMENT

- Fort potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire ;
- Importance de la ressource en eau (partage avec le Pays de Vesoul Val de Saône) ;
- Risque à long terme de réfugiés climatiques.

LOGEMENT

- Existence d'un important potentiel de requalification de logements et de friches (Luxeuil, rénovation du bourg à Lure) ;
- Penser à d'autres modes de développement du logement : pas seulement de l'individuel, mais également de petits collectifs dans les villes et les villages.

EQUIPEMENTS

- Maintien des équipements existants : SMUR de Lure menacé, maternité Remiremont également ;
- Importance d'Internet (rapidité).

ECONOMIE

- Forte présence de l'industrie (ex : atelier de formation pour le recrutement Peugeot à Villersexel, General Electric à Fougerolles, etc...), notamment en Haute-Comté où ce domaine regroupe 30% des emplois.

TRANSPORTS

- Objectif de « transports durables » ;
- Importance de l'aéroport de Bâle/Mulhouse et du maintien de la ligne ferrée Paris-Bâle.

Détail des interventions :

Intervention	Observations / remarques / questions
Michel DESIRE, Maire de Passavant-La-Rochère	Le scénario 0 semble dire que rien a été fait sur le territoire, ce qui n'est pas le cas. Le découpage du territoire est plutôt est-ouest que nord-sud. Les scénarios 1et 2 sont trop caricaturaux, le scénario 3 est donc le seul choix.
Laurent SEGUIN, Vice-président du Pays des Vosges Saônoises, Maire de Faucogney-et-La-Mer	Aucun des scénarios n'est défavorable pour les 2 pôles urbains. Par contre, il faut développer ce qu'il y a autour de ces pôles pour renforcer l'équilibre du territoire et limiter les déplacements. Il faut s'en donner les moyens.
Gilles GROSJEAN, Vice-président du Pays des Vosges Saônoises, Maire de Clairegoutte	Des impacts venus de l'extérieur du territoire vont aussi faire varier les choses. Les comportements des gens également. Il existe un fort potentiel pour les énergies renouvelables sur le territoire.
Michel ANTONY, Comité de vigilance	Il y a une tendance à la ghettoïsation des personnes âgées, même s'il est admis que cette part de la population a des attentes spécifiques. Le rapport avec la grande région Bourgogne Franche-Comté est mis de côté or il existe des solidarités régionales et interrégionales. Il n'a pas été question des liens avec Dijon et Besançon... La désertification du territoire se matérialise par la perte de services, la déshumanisation (fermeture des guichets SNCF, risque de fermeture de la maternité de Remiremont) : il est nécessaire de garder ces éléments de sécurité sur le territoire, exiger de conserver l'accès aux services.
Marguerite PIERREL, ALPEN	Il y a un gaspillage de terres du fait qu'on ne rénove pas les bourgs. Le projet AREMIS n'a pas été évoqué dans la présentation alors que les perspectives de développement sont fortes, de même que la dimension environnementale ; malheureusement des procès en cours empêchent ce projet d'avancer...
Alain NGOUOTO, Sous-Préfet de l'arrondissement de Lure Benoit MIEGE, Maire de Fougerolles	Pourquoi la commune de Fougerolles n'est-elle pas dans l'axe Epinal – Belfort ? ➤ <i>L'armature urbaine du territoire est à travailler</i>
Gaëtan GOUGET, ComCom de la Haute-Comté	Il y a certes une diminution de l'industrie (modernisation, baisse des effectifs) mais l'industrie a un véritable avenir (on compte 30% d'actifs dans ce secteur en Haute-Comté). Il y a des projets en cours, hors ZA (extensions). Les entreprises ont du mal à recruter (déficit d'image, métiers de production). Les cadres habitent de moins en moins dans le territoire.
Daniel CLERC, ComCom du Pays de Villersexel	On ne parle pas de Peugeot : un atelier de formation pour le recrutement a été créé à Villersexel.
Robert MORLOT, ComCom du Pays de Lure	Le scénario 2 du repli sur soi-même n'est pas envisageable. Un mélange des scénarios 1 et 3 est plus acceptable.
Alain GRILLOT, Fougerolles	Les scénarios ont une consommation d'espace d'environ 300 ha. Le scénario 1 est la projection de ce qui se fait depuis 50 ans. Le scénario 2 est l'effet inverse. Le scénario 3 est trop local ; l'extérieur intervient de manière notable. L'axe structurant est bien entre Epinal et Belfort avec des mouvements de population.

Christine YODER, Chambre d'agriculture	Il faut mettre en avant les différentes politiques régionales ou nationales qui peuvent influencer les scénarios. On ne parle pas suffisamment de Besançon et Dijon. Il faut noter également la future 2x2 voies entre Lure et Vesoul. La ressource en eau est un élément important : il faut l'utiliser correctement et la partager avec les territoires voisins.
Pierric TARIN, Ronchamp	Le scénario 1 doit être complété avec la notion d'accès à internet. Il faut également réfléchir à une alternative à l'habitat individuel qui soit envisageable pour le territoire (logements à 1 ou 2 étages, moins consommateurs d'espace).
Mikaël POISSONNET, COFOR	Le territoire est vaste et dispose de ressources naturelles importantes. Pourquoi opposer les scénarios 1 et 2 ? On peut développer le territoire tout en valorisant les ressources. Il faut utiliser la transition énergétique en transversalité, tout comme le tourisme.
Jean-Luc FOUQUART, DDT 70	On peut imaginer un autre scénario, celui du territoire refuge qui accueillerait de la population si la hausse des températures continue. Cette nouvelle perspective nécessite une réaction rapide du territoire, cela bénéficierait aux activités économiques.
Yoann DUMON, AER BFC	Le territoire compte de nombreux grands groupes économiques, le développement du numérique est donc important. Quelles seront les mobilités du futur ? Il faut développer les connexions à l'intérieur et à l'extérieur du territoire. AREMIS Lure sera un pôle d'innovation dans les transports.
Gilles GROSJEAN, Vice-président du Pays des Vosges Saônoises, Maire de Clairegoutte	Le financement participatif est important, il a un rôle à jouer.
Olivier CATRIN, EPTB Saône et Doubs	Le projet de développement devra prendre en compte la ressource en eau. Il y a un lien à établir entre les développements du Pays des Vosges Saônoises et du Pays Vesoul Val de Saône sur le sujet de la répartition de la ressource en eau (cf. projet de SAGE du Breuchin).
Henri DE MALLIARD, Conflans-sur-Lanterne	Les différents scénarios montrent une consommation de 300 ha, ce qui est plutôt faible, la notion de consommation d'espace est à relativiser.
Laurent SEGUIN, Vice-président du Pays des Vosges Saônoises, Maire de Faucogney-et-La-Mer	Le Pays est le résultat d'une histoire. On observe une désertification des bourgs-centres quand les centres commerciaux prolifèrent. Les gens sont demandeurs de proximité, de circuits courts. Le SCOT doit pouvoir permettre cela. Il y a un lien avec la fiscalité des ComCom également (pot commun) : si la fiscalité est unique, il n'y a pas de concurrence entre les communes mais plutôt une spécificité. Il y a déjà la concurrence avec l'extérieur. Il faut travailler sur nos ressources et non copier ce qui se fait dans les territoires voisins.
Frédéric BURGHARD, Luxeuil-les-Bains	Comment s'organise-t-on ensemble pour travailler sur les friches industrielles ? Il y a un enjeu en matière de logement autour des centres-bourgs et du vieillissement de la population (répondre aux besoins).

Guy CIRON, Chambre d'agriculture	<p>Préfère également la distinction est-ouest plutôt que nord-sud. Le SAGE de la nappe du Breuchin (en cours d'élaboration) prévoit une grande part de la ressource en eau pour la mise en sécurité de Vesoul. Il ne faut pas que cela ait un impact sur le développement de notre territoire (ne pas figer le développement). Si on ne consomme que 300 ha c'est bien, mais c'est peu probable. Il est nécessaire de récupérer les friches car plus on attend, plus ce sera compliqué. Le scénario 0 est une référence pour comparer avec les 3 autres.</p>
François-Xavier GROSJEAN, LUFKIN	<p>Plusieurs grands groupes sont installés à Fougerolles, mais les décisions ne se prennent pas dans le territoire. Il faut être attractifs pour que ces groupes restent (logistique, support des collectivités locales, ...). Lufkin est aujourd'hui dans un scénario positif ; il est important de continuer de montrer la performance des entreprises. Projet de conversion d'une friche en hôtel d'entreprises avec la ComCom pour accueillir des sous-traitants.</p>
Bertrand PLANTEVIN, ComCom du Pays de Lure	<p>La ComCom du Pays de Lure vient d'adhérer à l'établissement public foncier (EPF). C'est un outil de développement. Des entreprises sollicitent la ComCom pour s'installer mais nous n'avons plus de terrain et peu de friches... Souhait d'étendre nos ZA.</p>
Alain NGOUOTO, Sous-Préfet de l'arrondissement de Lure	<p>La Haute-Saône joue la mondialisation. On ne peut pas ne pas tenir compte des flux. La plupart des entreprises qui appartiennent aujourd'hui à de grands groupes ont été créées au départ par des habitants du territoire. Des entreprises se créent. Un savoir-faire peut être développé. Le territoire a une longue histoire industrielle. L'Etat propose un aménagement du territoire équilibré autour de l'armature urbaine (Fougerolles, Saint-Loup, Luxeuil, Lure). Il faut continuer à développer ces pôles pour maintenir l'attractivité du territoire, à côté du tourisme, de la richesse en eau, de la filière bois. Le réel enjeu est la capacité du territoire à « produire » des personnes qui pourront occuper les emplois qui se créent aujourd'hui pour demain. Il y a une modification du rapport au travail. Comment fournir la main d'œuvre nécessaire ? Faut-il avoir recours à l'immigration ? Le scénario 3 permet d'équilibrer le territoire et d'utiliser les ressources locales.</p>
Frédéric MONIN-GUENOT, PNR des Ballons des Vosges	<p>Il y a un changement de comportement dans le rapport au territoire, concernant les jeunes notamment : moins de voitures, habitudes des transports en commun, attentes / services. Nécessité de réfléchir aux facteurs d'attractivité nécessaires comme la réalisation des scénarios. Les besoins ne relèvent pas forcément du territoire seul : il y a d'autres échelles, d'autres territoires à prendre en compte. Des aménités différentes selon les catégories de la population. La mobilité est importante : quel accès à l'aéroport ? Quelle envie pour un jeune sans voiture ?</p>
Alain NGOUOTO, Sous-Préfet de l'arrondissement de Lure	<p>Il faut revoir la notion d'accessibilité. Les services peuvent aujourd'hui être délivrés sous une autre forme.</p>
Michel ANTONY, Comité de vigilance	<p>Le maintien de la ligne SNCF Paris-Bâle est très important, d'autant qu'on a laissé passer le fret... Les nouvelles technologies sont parfois exclusives... on a besoin de présence humaine.</p>

Thierry BORDOT, Président du Pays des Vosges Saônoises	Il existe une interdépendance entre les différents enjeux. Il est indispensable de connecter les entreprises, le secteur public, le privé. Notre vérité sera la synthèse des scénarios.
--	---

2. Ateliers thématiques (l'après-midi)

Les ateliers thématiques sont des moments d'échanges et de réflexions sur différents sujets au cours desquels les participants expriment leur ressenti. Il ne s'agit pas de lieux décisionnels.

2.1 Atelier « Armature urbaine »

Liste des participants 1/2 :

Animateur : Mathieu BESNIER
Elus référents : Thierry BORDOT et Guy VENNE

ANTONY Michel	Comité de Vigilance
BUZER Rémy	Magny-Vernois
COLLILIEUX Stéphane	ComCom Rahin et Chérimont
HACQUARD Joël	Lure et ComCom du Pays de Lure
LAURENT Marie	Région Bourgogne Franche-Comté
MONIN-GUENOT Frédéric	PNR des Ballons des Vosges

Les premiers échanges ont porté sur les éléments présentés en séance plénière le matin, et plus particulièrement sur l'impact du desserrement des agglomérations voisines (Montbéliard, Belfort) sur les territoires du Pays de Lure, Rahin et Chérimont et du Pays de Villersexel. Ces derniers devraient être les plus à même de s'arrimer aux flux environnants et pénétrant les Vosges Saônoises au cours des prochaines années.

Les participants ont rappelé en introduction que la forme du territoire ne facilite pas l'émergence d'une réflexion quant à une organisation territoriale cohérente à l'échelle de ses 146 communes. En effet, ce territoire, qualifié de « boomerang », correspond à un espace de frange (de la Haute-Saône), au sein duquel les liens entre la pointe nord-ouest (secteur de Passavant-la-Rochère) et la pointe sud (secteur de Villersexel) restent difficilement envisageables.

Les premières réflexions quant à l'organisation actuelle du territoire font émerger de manière unanime un premier niveau de communes composé de Lure et de Luxeuil-les-Bains comme les principaux pôles du territoire. Néanmoins, même si leur rôle de « locomotive » pour l'ensemble du développement du territoire n'est pas remis en cause, leur rôle joué à plus ou moins court terme ne devra se faire au détriment des territoires ruraux qui composent le Pays : « l'exemple du processus de métropolisation observé à l'échelle nationale ne devra pas être la panacée (à un tout autre degré bien entendu) et reproduit à l'échelle des Vosges Saônoises ». Pour ce faire, il est nécessaire de tendre vers un maillage égalitaire et non uniquement polarisé ou concentrique, tout en faisant la part des choses entre une convergence des forces et le maintien d'un maillage de proximité.

Les réflexions suivantes ont porté sur les pôles localisés dans la continuité de cet axe Lure-Luxeuil-les-Bains et de leur capacité de rayonnement local. Ainsi, Villersexel et Saint-Loup-sur-Semouse ont été évoqués comme des pôles de niveau « secondaire ».

Dans le même niveau, les communes de Ronchamp et de Champagny, même si leur dynamique de développement diverge depuis plusieurs décennies (la première étant impactée par les effets de la désindustrialisation alors que la seconde enregistre un développement démographique porté par l'essor de son offre en services et équipements) apparaissent clairement comme un bi-pôle dont les interactions avec Belfort sont particulièrement prégnantes.

Au même titre que Villersexel, St-Loup-sur-Semouse et Ronchamp/Champagny, les participants de l'atelier mettent en relief l'importance du rôle de Mélisey sur le secteur sud des Mille Etangs.

La problématique des fonds de vallées, qui caractérise les Vosges Saônoises, fait également émerger des réflexions spécifiques quant à la nécessité de recherche de proximité au regard de contraintes naturelles. Cela est particulièrement le cas dans les Mille Etangs, où les communes de Faucogney-et-la-Mer et de Servance-Miellin occupent une place de choix dans le dynamisme de ce territoire rural.

Plus à l'ouest, ces réflexions autour d'un maillage équilibré du territoire font émerger les pôles de Fougerolles et de Vauvillers.

D'autre part, la proximité de certaines communes rurales avec les pôles évoqués précédemment fait émerger de possibles élargissements autour de pôles pluricommunaux, au regard de leurs interactions « naturelles », voire des ensembles agglomérés qu'elles composent :

- Lure avec les communes de Magny-Vernois et Roye ;
- Luxeuil-les-Bains avec les communes de Baudoncourt, Breuches, Saint-Sauveur, La Chapelle-les-Luxeuil et Froideconche ;
- Saint-Loup-sur-Semouse avec les communes de Magnoncourt et Corbenay ;
- Mélisey avec les communes de Saint-Barthélemy et Montessaux.

En conclusion, les réflexions menées lors de l'atelier font émerger la proposition d'organisation territoriale suivante :

1 : Lure et Luxeuil-les-Bains avec les pôles pluricommunaux suivants :

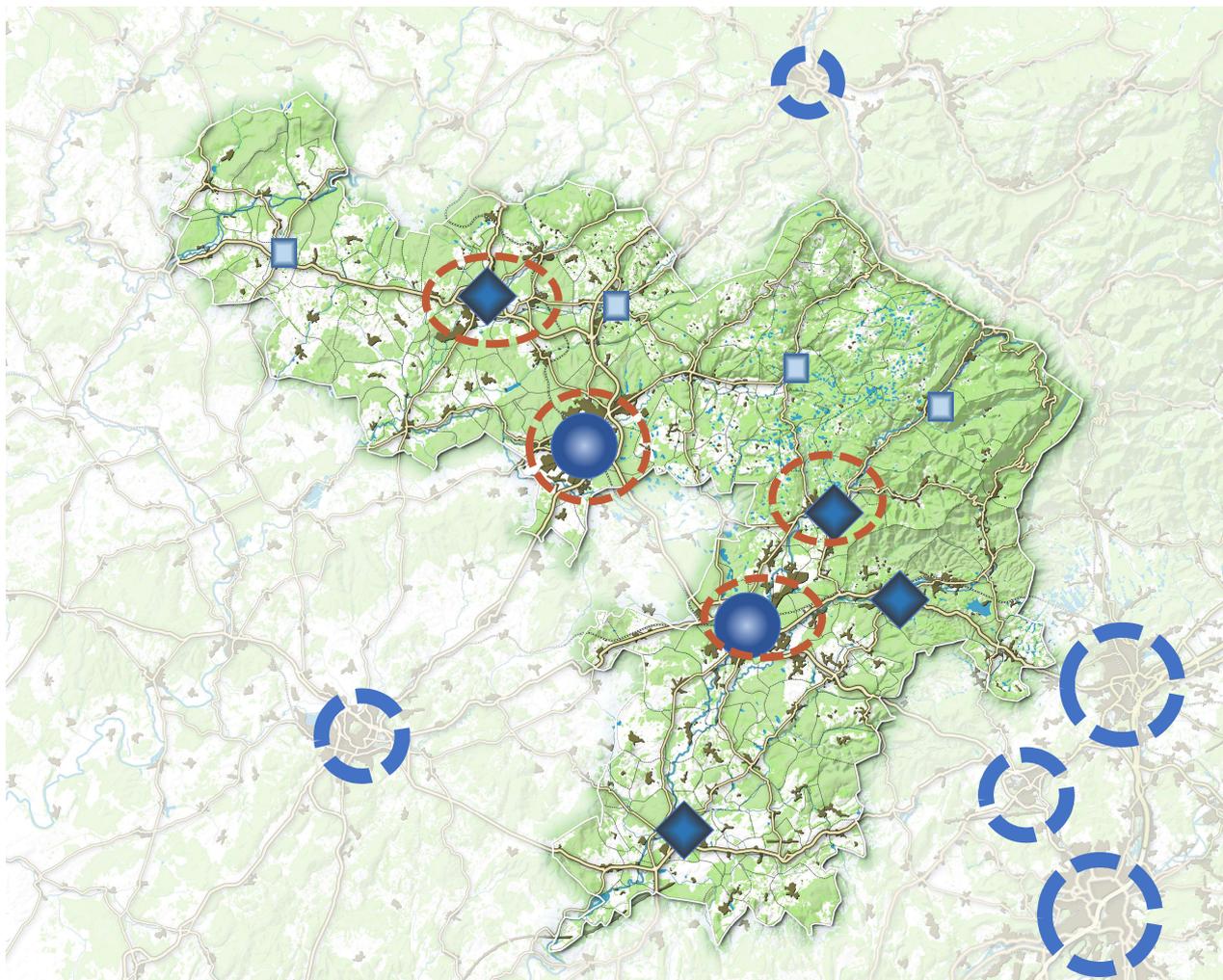
- Lure + Magny-Vernois + Roye ;
- Luxeuil-les-Bains + Baudoncourt + Breuches + Saint-Sauveur + La Chapelle-les-Luxeuil + Froideconche.

2 : Villersexel, Saint-Loup-sur-Semouse, Ronchamp/Champagny et Mélisey, avec les pôles pluricommunaux suivants :

- Saint-Loup-sur-Semouse + Magnoncourt + Corbenay ;
- Mélisey + Saint-Barthélemy + Montessaux.

3 : Vauvillers, Fougerolles, Faucogney-et-la-Mer et Servance-Miellin.

- Ci-après : représentation cartographique de cette proposition d'armature urbaine.



Pôles extérieurs d'attractivité : Belfort, Montbéliard, Héricourt, Vesoul, Remiremont.



Pôles principaux : Lure et Luxeuil-les-Bains.



Bourgs : Saint-Loup-sur-Semouse, Villersexel, Mélisey, Ronchamp / Champagney.



Pôles de proximité : Vauvillers, Fougerolles, Faucogney-et-la-Mer et Servance-Miellin.



Constitution de pôles pluricommunaux :

- Luxeuil-les-Bains – Baudoncourt – Breuches – Saint-Sauveur – La Chapelle-les-Luxeuil – Froideconche ;
- Lure – Magny-Vernois – Roye ;
- Saint-Loup-sur-Semouse – Magnoncourt – Corbenay ;
- Mélisey – Saint-Barthélemy – Montessaux.

Animatrice : Florence GUILLON

Elu référent : Laurent SEGUIN

BEAUVAL Violette	Pays de Vesoul Val de Saône
BERTHIER Jenny	DREAL Bourgogne Franche-Comté
BOUCQ Silvère	DDT 70
CLEMENCIER Damien	Habitat 70
CLERC Daniel	ComCom du Pays de Villersexel
FOUQUART Jean-Luc	DDT 70
JACOBBERGER Michel	ComCom Rahin et Chérimont
JEANNEQUIN Anne-Laure	CAUE 70
JEANNIN Angélique	ComCom de la Haute-Comté
NICOLEY Elodie	Luxeuil-les-Bains
PETITJEAN Éric	Froideconche
VEYSSIERE Agnès	ComCom Rahin et Chérimont

Il est proposé aux participants de parcourir la liste des questions à partir desquelles travailler cet atelier et de bien définir ce qu'on entend par armature urbaine. L'armature urbaine désigne l'ensemble des villes hiérarchisées et de leurs aires d'influence qui assurent dans un territoire donné les fonctions qui nécessitent un minimum de population desservie (Choay, Merlin - 1996). Il s'agit donc de réfléchir sur les notions de réseaux des villes et villages, et de hiérarchisation.

Assez rapidement, l'ensemble des participants s'accorde sur la place de Lure (+ Magny-Vernois et Roye) et Luxeuil-les-Bains (+ Froideconche et Saint-Sauveur) dans le haut de la hiérarchie, chacune de ces villes ayant ses spécificités propres (tourisme pour Luxeuil-les-Bains, administration pour Lure) et un niveau de services, équipements, commerces, etc... important. Elles représentent un bon équilibre sur le territoire malgré la forme du territoire (l'espace entre ces 2 villes est dans le SCOT voisin).

5 villes ou pôles se dégagent par la suite comme pôles de second rang offrant des services, équipements, commerces, etc... de niveau intermédiaire :

- Ronchamp et Champagny avec le tourisme en spécificité
- Saint-Loup-sur-Semouse et Corbenay autour du meuble
- Fougerolles avec la cerise
- Mélisey et Saint-Barthélemy pour les Mille Etangs
- Villersexel, Cité de Caractère de Bourgogne Franche-Comté.

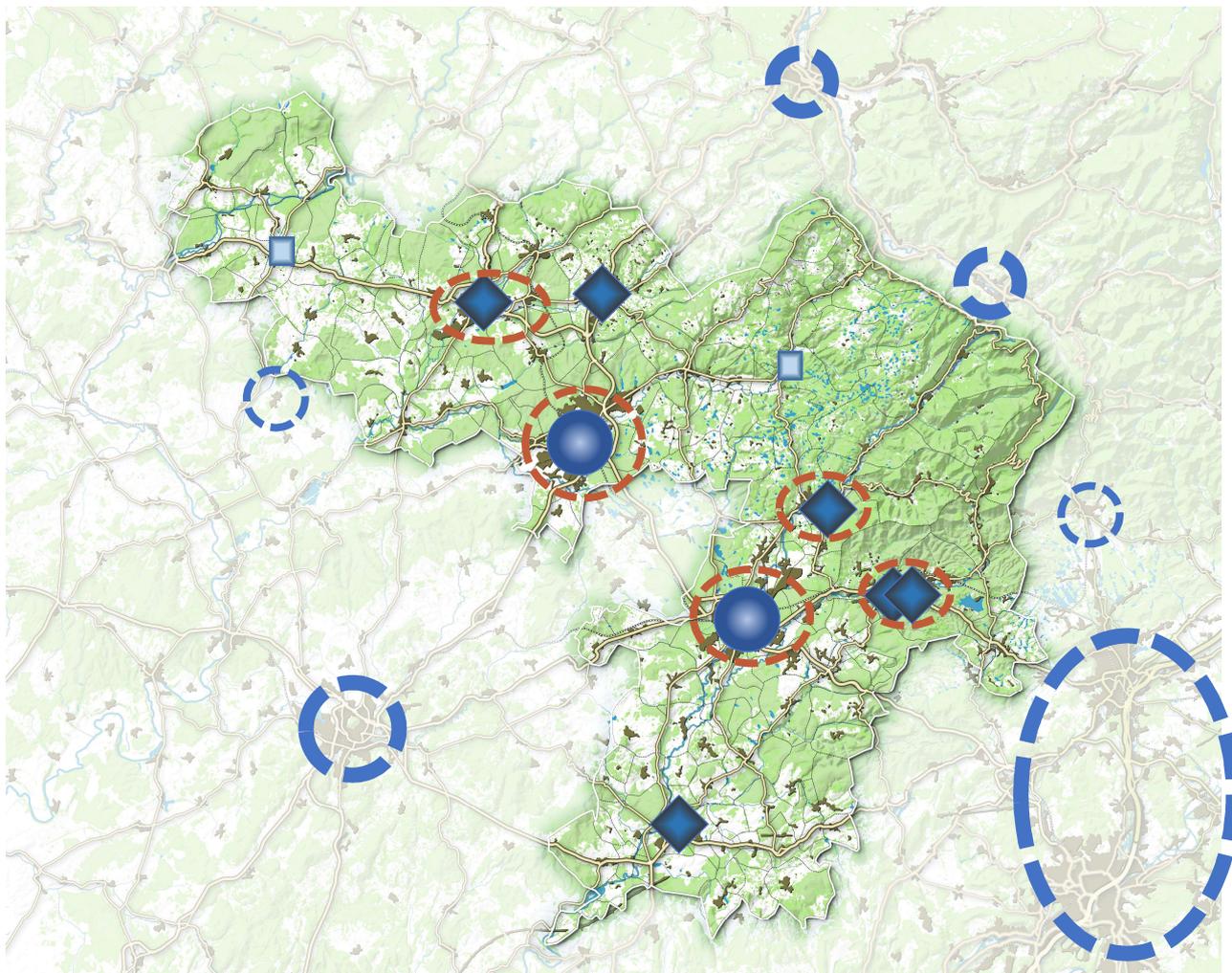
Les bourgs de Faucogney-et-La-Mer et Vauvillers + Passavant-La-Rochère sont cités mais leur rôle les situerait plus dans un 3^{ème} rang de la hiérarchie.

Les communes de Conflans-sur-Lanterne, Frahier-et-Chatebier et Servance-Miellin sont citées comme communes-portes dans les aires d'influence respectives de Vesoul, Belfort et Le Thillot. Il est indiqué que ces villes pourraient avoir un rôle à jouer plus tard dans le projet d'armature urbaine.

Les participants s'accordent sur un déséquilibre actuel du territoire est-ouest à partir de la dorsale Epinal – Belfort, notamment sur la question des temps d'accès aux services.

Le principal risque présent sur le territoire serait un projet de développement identique à celui des années 70/80. Il y a aujourd'hui une nouvelle donne qu'il faut anticiper.

- Ci-après : représentation cartographique de cette proposition d'armature urbaine.



Pôles extérieurs d'attractivité : Belfort-Montbéliard-Héricourt, Vesoul, Remiremont et Le Thillot et dans une moindre mesure Saint-Rémi Giromagny



Pôles principaux : Lure et Luxeuil-les-Bains.



Bourgs : Saint-Loup-sur-Semouse, Fougerolles, Villersexel, Mélisey, Ronchamp et Champagnay.



Pôles de proximité : Vauvillers et Faucogney-et-la-Mer



Constitution de pôles pluricommunaux :

- Luxeuil-les-Bains – Saint-Sauveur – Froideconche ;
- Lure – Magny-Vernois – Roye ;
- Saint-Loup-sur-Semouse – Corbenay ;
- Ronchamp – Champagnay ;
- Mélisey – Saint-Barthélemy.

2.2 Atelier « développement économique »

Liste des participants 1/2 :

Animateur : Philippe PLANTAGENEST

Elus référents : Henri DE MALLIARD et Henri SAINTIGNY

BARDOT Georges	ComCom de la Haute-Comté
BROUTCHOUX Gérôme	Vauvillers
COURVOISIER Bertrand	Région Bourgogne Franche-Comté
DESIRE Michel	ComCom de la Haute-Comté
FRANC Gilles	ComCom du Pays de Luxeuil
GATSCHINE Jean-Louis	ComCom du Pays de Lure
GROSJEAN François-Xavier	LUFKIN General Electric
GROSJEAN Sophie	ComCom du Pays de Lure
LEPAUL Michèle	ComCom de la Haute-Comté
MIEGE Benoit	ComCom de la Haute-Comté
PLANTEVIN Bertrand	ComCom du Pays de Lure
YODER Christine	Chambre d'agriculture

EMPLOI – ATTRACTIVITE

L'atelier débute par un débat sur l'attractivité économique du territoire, autour de la qualité et de la fiabilité de la main-d'œuvre, qui constitue un des premiers atouts économiques du territoire.

Pour ce qui concerne les cadres, et notamment les cadres supérieurs, il n'y a pas de problème de recrutement, car ceux-ci acceptent de continuer à habiter loin de leur emploi, si l'entreprise et le poste sont intéressants. Mais pour ce qui concerne les opérateurs (par ex : tourneurs, fraiseurs), c'est plus difficile et cela suppose souvent de créer des formations spécifiques avec Pôle Emploi.

Il y a donc un intérêt fort pour le territoire, du point de vue économique, à travailler sur les services à la population (sports, éducation, santé, culture). De ce point de vue, il est rappelé l'importance de l'offre associative (ex : 132 associations à Lure) et des bénévoles, cette ressource, essentielle étant cependant en essoufflement actuellement.

ZONES D'ACTIVITES

Ensuite, l'atelier aborde la question de l'équilibre du territoire, en constatant que la colonne vertébrale économique du territoire (cf. carte des ZAE), de Villersexel à Lure, Luxeuil-les-Bains, Saint-Loup-sur-Semouse, Fougerolles, représente une donnée dont il est difficile de s'écarter (infrastructures), et qu'il faut la conforter.

Les autres communes du territoire ont une capacité de développement économique dans l'artisanat (avec le problème spécifique des zones artisanales sans lesquelles les entreprises artisanales sont difficiles à transmettre), le tourisme, mais également l'énergie (exemple : méthanisation).

L'exemple d'une entreprise isolée loin d'une ville et qui a des problèmes de recrutement est cité, montrant la difficulté à s'écarter des sites économiques déjà confirmés.

S'agissant du foncier à destination économique, il est d'abord remarqué que nombre de ZAE du territoire présentent des disponibilités importantes.

Ensuite, la représentante de la Chambre d'Agriculture note que la consommation d'espace est souvent citée comme un problème pour l'agriculture, mais qu'il faut surtout insister sur la qualité de l'urbanisation économique. Il faut donc s'interroger sur les impacts de la création ou de l'extension de ZAE sur les activités économiques (exemple d'une maison isolée qui peut représenter par sa situation un handicap important pour le développement d'une exploitation agricole, alors que la consommation d'espace qu'elle représente est négligeable).

Il est par ailleurs indiqué que, pour ce qui concerne les ZAE, il faut disposer d'un certain niveau de stock afin de pouvoir répondre rapidement aux demandes des entreprises (les friches doivent être traitées, mais elles ne répondent généralement pas à ce besoin de rapidité).

Une autre question est abordée : celle des sous-traitants des grands groupes, qui peuvent être regroupés autour du donneur d'ordre afin de faciliter les flux (et de limiter les délais), ce qui permet de créer des emplois sur place et de conforter la place de cet « écosystème » économique dans le territoire.

S'agissant du développement économique, l'accent doit être mis sur le développement des entreprises existantes, l'arrivée d'entreprises extérieures restant exceptionnelle.

BOIS

Le caractère essentiel de la filière-bois est abordé, avec la nécessité de mieux utiliser la ressource locale.

TOURISME

L'importance du tourisme est soulignée, avec le besoin d'une clarification sur les modes d'organisation, sur les marques afin de créer une véritable destination. Il est cependant rappelé le caractère saisonnier de nombreux emplois touristiques, ce qui impose de réfléchir aux activités à proposer en complément durant la morte-saison.

COMMERCE

Enfin, la question du commerce est traitée, au travers de friches commerciales existantes, de celles qui vont sans doute apparaître compte-tenu du volume de ce qui a été aménagé dans la dernière période.

Il y a donc besoin de recentrer l'effort commercial sur les centres, en prenant en compte l'e-commerce, qui se développe très vite, et la modification des modes de vie et de consommation des habitants.

Le maintien ou le redéveloppement des commerces dans les centres soulève des enjeux de modernisation des cellules commerciales de centre-ville et de centre-bourg, d'utilisation des logements situés au-dessus de ces cellules, etc...

L'effort des collectivités peut sans doute porter sur ces questions, qui sont néanmoins coûteuses, mais qui participent de la revitalisation des centres-villes et de leur animation.

Animatrice : Laure BATAILLE

Elu référent : Pierric TARIN

CATRIN Olivier	EPTB Saône et Doubs
DUMON Yoann	Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté
GOUGET Gaëtan	ComCom de la Haute-Comté
HENRY Laurence	La Rosière
LABORIE Loïc	Assistant parlementaire de Michel RAISON
LAMBERT Daniel	Raddon et Chapendu
LETAILLEUR Alain	ComCom du Pays de Luxeuil
LUPFER Frédérique	ComCom Rahin et Chérimont
ORTEGA Luc	Magny-Vernois
PERNOT Hélène	ComCom du Pays de Lure
POISSONNET Mikaël	COFOR
VIDALIE Bruno	AUTB
VILLEMIN Bertrand	CCI 70

L'atelier a débuté par une rapide présentation des travaux de l'ARD sur les zones d'activités. Un tour de table s'est engagé afin que chacun s'exprime sur les scénarios proposés le matin et sur questions liées à l'économie.

LES ZONES D'ACTIVITES, LE FONCIER, LES MODELES DE DEVELOPPEMENT

Il ne faut pas tenir compte uniquement du classement des zones dans les documents d'urbanisme, mais aussi de la réalité économique sur le terrain, de ce qui est maîtrisé sur le foncier.

Quels sont les outils dont on dispose, faut-il classer, prioriser les zones ?

Il existe déjà un inventaire des zones, on pourrait en faire une classification en tenant compte de plusieurs indicateurs :

- Haut débit
- Accès routier, ferroviaire
- Vocation de la zone
- Subventions / aides / dispositifs fiscaux ... (attention toutefois ces dispositifs peuvent être temporaires)
- Coût du foncier
- Centralité : proximité des services > renvoie à l'armature urbaine
- Proximité des sous-traitants
- ...

Cela pourrait amener à un classement de 2 (voire plus) types / niveau de zones. Le SCOT pourrait apporter des « garde-fous » par rapport à ces différents niveaux de zones et aux services qui y sont proposés.

La répartition du foncier est à rapprocher de l'armature urbaine.

Tout ce qui n'est pas occupé, n'est pas pour autant de l'offre : il faut tenir compte des besoins d'évolution des entreprises existantes dans la continuité de leur périmètre.

Ne pas se focaliser sur l'accueil de nouvelles entreprises uniquement mais des possibilités / besoins d'extension, pérennisation des entreprises en place. Si elles ne peuvent pas s'étendre, certaines entreprises pourraient quitter le territoire.

Le SCOT ne doit pas brider les entreprises qui souhaitent / qui ont besoin de se développer.

L'industrie est créatrice de richesse sur le territoire, ce qui va permettre l'implantation d'autres activités (commerce, artisanat).

Il faut tenir compte aussi des spécificités, de l'historique de certaines entreprises qui se sont développées en dehors des grands centres (ex. SEB à Faucogney, Beck technologies à Aillevillers-et-Lyaumont, ...).

L'activité économique ne se fait pas uniquement sur les zones d'activité. Il y a également des besoins de foncier, dans les villes et dans les villages pour des artisans, des créateurs d'entreprises.

Le SCOT doit permettre l'implantation de ce type de projets et leur développement.

S'il y a du développement diffus dans le territoire, cela permettra aussi l'implantation de commerces, de restaurants, services.

Les leviers pour développer le territoire :

- les friches industrielles à réhabiliter
- les centres de villages / villes qui doivent être plus attractifs pour permettre l'implantation d'activités.

L'idée est de favoriser l'implantation en centre-ville et réserver le développement périphérique aux grandes entreprises qui ont besoin de se développer.

Il est important de mettre en avant dans le SCOT nos pôles d'excellence : bois, meuble, fenêtre, productions agricoles...

Pour un territoire, le développement économique endogène est important : être en mesure de capter les revenus sur place, la consommation locale ... retombées pour le commerce, l'artisanat.

Nécessite de devenir un territoire attractif. Le tourisme va servir l'attractivité du territoire et son développement.

LE COMMERCE

Quel sera le commerce de demain ? Le modèle de développement des grandes surfaces interroge. L'offre commerciale en zones commerciales et grandes surfaces est très élevée sur le territoire, comparée à la densité de population.

Ce type de commerce ne répond plus aux attentes d'une partie de la population (recherche de commerces de plus petite taille, de type supérettes, pour faire ses courses plus rapidement, recherche de produits locaux, etc...).

LIEN ENTRE LE DEVELOPPEMENT ET LES RESSOURCES

C'est notamment le cas de la ressource en eau. Il y a certaines activités économiques qui sont fortement consommatrices d'eau (ex. papeterie). Tenir compte de cette ressource.

Lien également avec l'agriculture.

LA FORMATION, LE RAPPORT AU TRAVAIL, LES RECRUTEMENTS

Il faudrait valoriser davantage les entreprises locales, les savoir-faire du territoire notamment auprès des jeunes pour leur donner envie de se former dans ces domaines, de travailler, voire de créer leur activité sur

le territoire. Ex : le département des Vosges sait valoriser ses savoir-faire, ce qui conduit les jeunes à être fiers de leur entreprise et de leur territoire.

Le rapport au travail a évolué, cela peut être un atout pour un territoire comme le nôtre qui offre à la fois de l'emploi, mais aussi des services et un cadre de vie. Il y a de nouvelles formes de travail à intégrer (ex : télétravail).

Les entreprises ont des offres d'emploi qu'elles n'arrivent pas à pourvoir, elles ont des difficultés à recruter.

On constate que les salaires sont en moyenne moins élevés sur le territoire. Mais en contrepartie, le foncier est moins cher, le cadre de vie de qualité... Ce sont des conditions qu'il faut promouvoir.

NECESSITE DE TRAVAILLER ENSEMBLE, PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

On ne travaille pas assez ensemble, il faut mutualiser pour créer et promouvoir les conditions afin de favoriser l'emploi, les recrutements, un bon développement des entreprises.

Médiatiser, valoriser les entreprises, inciter à la création d'entreprises.

Il faudrait pouvoir faire travailler les entreprises ensemble autour d'enjeux communs, par filière.

La question de la solidarité territoriale est posée : quel positionnement des élus au-delà de leur propre commune ou communauté de communes concernant l'implantation des entreprises ?

ENJEUX AUTOUR DE LA FILIERE FORET BOIS

Filière qui compte sur le Pays des Vosges Saônoises et en Franche-Comté : importante en quantité et en qualité. Un des enjeux pour son développement est de préserver l'accès à la ressource, éviter son morcellement par l'urbanisation.

LA TRANSITION ENERGETIQUE COMME AXE DE DEVELOPPEMENT

La transition énergétique peut permettre de créer de l'activité, politique transversale, domaine dans lequel il n'y a pas de concurrence entre les collectivités qui composent le Pays. C'est un domaine dans lequel les collectivités peuvent être exemplaires (ex. bois local dans la construction et qui peut être source de développement).

2.3 Atelier « trame verte et bleue »

Liste des participants :

Animateur : Claude MAURY
Elu référent : Gilles GROSJEAN

Trame milieux aquatiques	
AGNUS Christian	Fédération de pêche 70
CIRON Guy	Chambre d'agriculture 70
CORNEILLE Mathilde	ComCom Rahin et Chérimont
FRESLIER Jacky	Maison de la Nature des Vosges Saônoises / FNE 70
OUAHDYA Dominique	Fédération de pêche 70
VATAGEOT Yoann	EPTB Saône et Doubs
Trame milieux forestiers	
BENOIT Vivien	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
COLLIN Béatrice	Mélisey
GROSJEAN Gilles	ComCom Rahin et Chérimont
PIERREL Marguerite	ALPEN
PLANCHON Hervé	RTE
ROLLIN François	ONF
Trame milieux ouverts et semi-ouverts	
AUBERTIN Thibault	Pays des Vosges Saônoises
CLAUDEL Hubert	Haut-du Them – Château Lambert
DESIRE Michel	Passavant-La-Rochère
GRILLOT Alain	Fougerolles
MAUFFREY Gérard	ComCom des Mille Etangs
VANETTI Jean-Luc	ALPEN

L'Atelier des Territoires présente rapidement à l'aide d'un diaporama :

- La définition et la composition de la TVB (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, continuum),
- l'articulation entre la TVB et les documents d'urbanisme (le SCoT doit prendre en compte le SRCE, et les PLUi et PLU doivent être compatibles avec le SCoT),
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Franche Comté (adopté en décembre 2015),
- les attentes de l'atelier : valider ou apporter des modifications aux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques du SRCE, proposer, si besoin, des réservoirs et des corridors d'intérêt plus local, indiquer les besoins de restauration de continuités, etc...

Les participants sont ensuite répartis en 3 groupes, chaque groupe analysant les cartes détaillées des sous-trames forestières, des milieux ouverts et semi-ouverts et des milieux aquatiques et humides.

Différentes remarques et compléments sont apportés aux différentes sous-trames, notamment par des reports sur les cartes.

NB : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne Franche-Comté n'ayant pu être représenté lors du séminaire, les cartes des sous-trames lui ont été transmises à l'issue de l'atelier.

Sous-trame des milieux forestiers

- Le fort taux de boisement du territoire permet l'existence de nombreux corridors et donc facilite les déplacements de la faune.
- Dans la zone de piémont, une attention doit néanmoins être portée sur la conservation de coupures entre les villages qui s'égrènent au fond des vallées (plusieurs corridors jugés importants et à maintenir sont ajoutés sur la carte).
- La prise en compte d'un vaste corridor de déplacement du lynx est à préserver à l'extrémité Nord-Est du territoire.
- Le rôle des crêtes, notamment pour le déplacement de l'avifaune migratrice, est aussi rappelé.

Sous-trame des milieux ouverts et semi ouverts

- Identification d'une zone homogène de vergers sur le secteur de Fougerolles.
- Ajout de quelques corridors d'intérêt plus local.
- Développement de la maïsiculture dans la partie Sud du territoire, avec une forte réduction des surfaces en prairie.

Sous-trame zones humides et milieux aquatiques

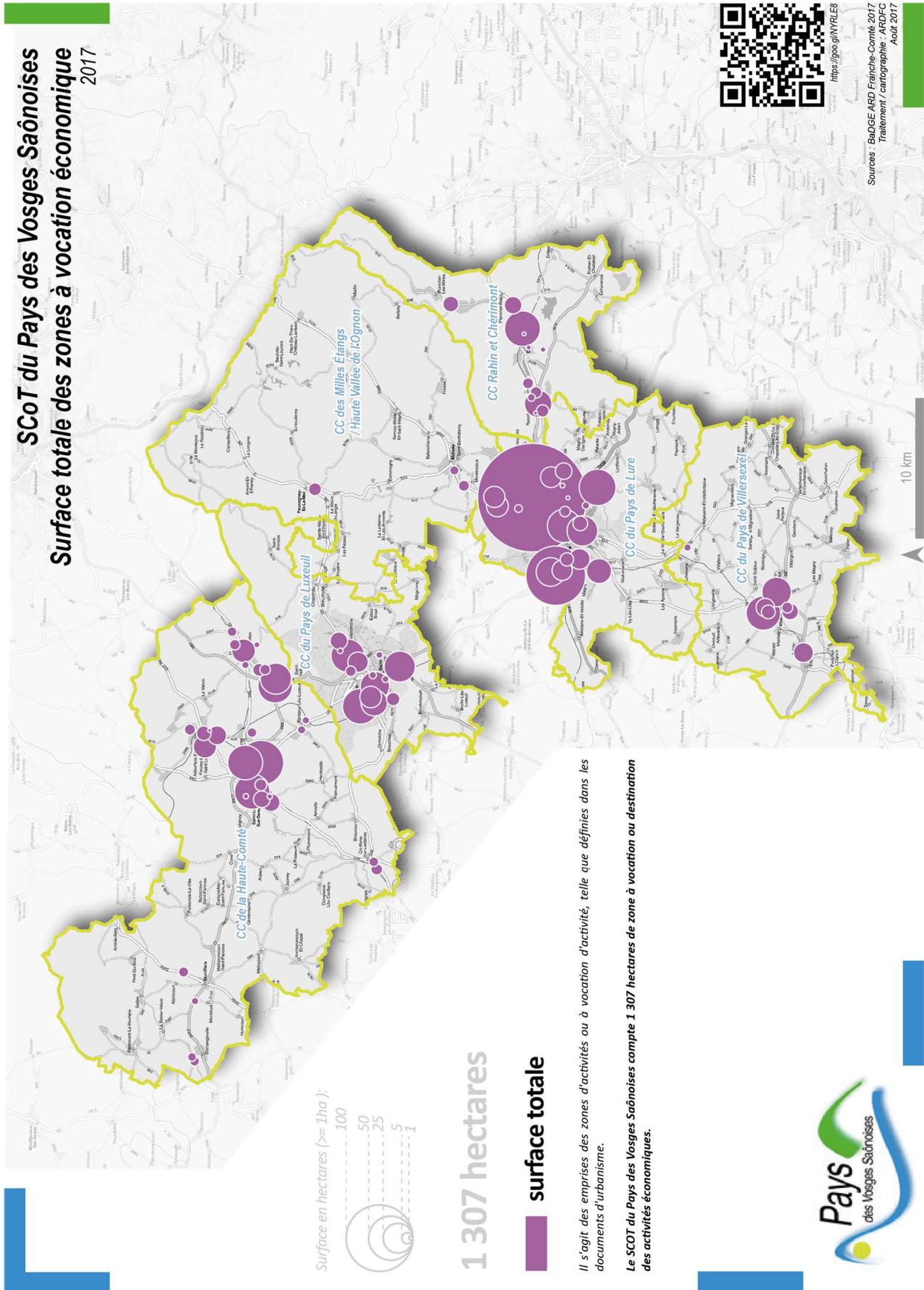
- Quelques tracés de ruisseaux doivent être ajoutés sur la carte.
- De nombreuses opérations de rétablissement des continuités écologiques et de renaturation de cours d'eau sont signalées comme réalisées ou en projet. Elles sont souvent portées par la Fédération Départementale de Pêche. Il s'agit de travaux de suppression d'ouvrages hydrauliques, de reméandrage de cours d'eau, de remise dans le lit naturel d'un ruisseau...
- Quelques barrages non franchissables sont reportés sur la carte.

3. Clôture du séminaire

Une synthèse des ateliers est réalisée en séance plénière.

Le Président du Pays des Vosges Saônoises clôt la journée en remerciant l'ensemble des participants de leur venue et de leur implication dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Il rappelle que l'élaboration du SCOT se poursuivra par des ateliers locaux qui se tiendront dans chaque communauté de communes en décembre prochain.



PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

Pistes pour des futurs possibles

Garder le statu quo ou, s'appuyer sur les ressources locales, favoriser un développement qualitatif ou encore ancrer le territoire dans les flux... Les élus du Pays des Vosges saônoises planchent sur un avenir partagé.

Des échanges nourris pour penser le futur de ce territoire. « Il faut d'abord se connaître », prévient Thierry Bortot, président.

D'entrée, le bureau d'études met sur la table les constats. Sur le plan démographique, ce territoire est en perte de vitesse. Sa population vieillit et les jeunes actifs le désertent. Il y a un réel problème d'attractivité.

Tissu économique fragilisé

Conséquence : certains secteurs se vident et la vacance gagne du terrain.

644 logements supplémentaires entre 2009 et 2014. Soit un taux de vacance de plus de 11 %.

terrain. D'où le prix attractif de l'immobilier. Sur le plan économique, il y a le poids de l'industrie (21 % des emplois) et une faiblesse du tertiaire. Le tissu économique est fragilisé (4800 emplois en moins entre 1975 et 2014). L'agriculture, dominée par l'élevage, est en pleine mutation (57 % des exploitations ont disparu entre 1988 et 2010). Elle évolue vers le qualitatif (appellations, label rouge, bio, circuits courts). Avec ses 25 établissements, la filière bois (110 emplois perdus entre 2008 et 2016) est à conforter. Sur le plan touristique, les atouts sont incontestables (nature, patrimoine historique, plein air).

Quelques points faibles relevés : désertification médicale, vacance commerciale importante (exemple à Luxeuil où il atteint 18 %), besoins non satisfaits en termes de mobilité malgré quelques expérimentations de transport à la demande dans le pays de Villersexel, Rahin et Chérimont et en Haute Comté et des zones blanches en très haut débit et en téléphonie.

À partir de ce diagnostic, quatre propositions. D'abord, le statu quo ou presque. Qui ne permet pas de surmonter la crise industrielle et à freiner le vieillissement de la population. La part des plus



L'enjeu est de regagner en attractivité pour redynamiser le tissu économique et commercial. A Luxeuil la vacance commerciale est de 18 %. Photo d'archives P.L.

de soixante ans représenterait 37 % contre 27 % aujourd'hui.

Deuxième piste : celle du « territoire ancré dans les flux » qui s'appuie sur un développement économique plus diversifié (filière bois, métallurgie, pharmacie, machines-outils, industrie agroalimentaire). Ce type de développement attire une population nouvelle.

Le troisième scénario est celui d'un « pays solidaire et équilibré »

orienté vers un développement qualitatif : équipements et services à la personne, adaptation du commerce aux revenus, circuits courts, artisanat... Ce choix implique une baisse et un vieillissement de la population.

Enfin, la proposition de s'appuyer sur les ressources locales (tourisme, agriculture, artisan, industrie moderne) pour favoriser le développement aboutit à une légère augmentation du nombre d'ac-

tifs. Les emplois créés sont de qualification supérieure. Le taux de chômage baisse de façon significative.

Patricia LOUIS

> Suite des réunions en décembre au sein des communautés de communes avant le débat sur le projet d'aménagement et de développements durables au cours du premier semestre 2018. Le Scot sera approuvé en 2020.

PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

Ne pas tourner le dos à l'industrie

Quelle place pour l'industrie dans le futur du Pays des Vosges saônoises ? Faut-il prendre acte du recul de ce secteur ? Accompagner son développement ? Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ? Aux élus de trancher.

L'industrie occupe encore une place prépondérante dans le tissu économique de ce territoire (21 % des emplois) même si elle a du mal à faire face aux mutations conjoncturelles. Le bureau d'études qui accompagne la réflexion des élus avance plusieurs hypothèses. Soit l'industrie poursuit son déclin ou alors elle se renouvelle en proposant de nouveaux types d'emplois exigeant des qualifications plus élevées. Ce qui entraînerait un renouvellement de la population. Ce scénario suppose la création de zones industriel-

les. Pour Alain Nguoto, sous-préfet. Il n'est pas question de prendre acte d'un recul de l'industrie. « La Haute-Saône joue en plein dans la mondialisation. Les entreprises commercent avec le monde entier. On ne peut pas se couper de ce flux. La plupart des entreprises de Haute-Saône ont été créées par des personnes ingénieuses qui ont su trouver des marchés et qui ont le savoir-faire ». L'État est donc favorable à un aménagement territorial « équilibré » autour de l'armature urbaine Saint-Loup/Fougerolles/Luxeuil/Lure tout en ne négligeant pas d'autres enjeux : tourisme, filière bois, environnement...

Main-d'œuvre : l'enjeu

Mais le représentant de l'État souhaite évoquer une « vraie menace » : la difficulté de trouver de la main-d'œuvre. « Il y a des entreprises qui proposent des CDI et les jeunes n'en veulent pas ». Certains entrepreneurs recrutent dans les pays de l'Est.

Le pays de Lure est déjà confronté à une réalité. Il n'y a plus de terrains disponibles pour répondre favorablement aux entreprises qui souhaitent s'installer ou se développer. La com com souhaite étendre les zones d'activités.



Certaines entreprises ont du mal à recruter. Photo P.L.

Pour l'instant les chiffres de la mobilité domicile-travail démontrent un déficit très net pour le PVS. Ceux qui viennent y travailler ne souhaitent pas forcément s'y installer. Il y a l'épineux problème de trouver du travail pour le conjoint. Mais les cadres ne semblent pas y trouver certaines aménités. On parle de salariés

résidant à Bâle qui font le trajet tous les jours.

Mais certains élus s'opposent à un certain type de développement, toujours plus gourmand en terres alors que beaucoup de communes ont du mal à résorber les friches industrielles. « Trop facile pour les communes d'aller défricher ailleurs et c'est irresponsable », no-

te Frédéric Burghard, maire de Luxeuil.

Il y a d'autres voix qui s'élèvent. Il n'est pas question d'être tenté par le modèle de réserve d'Indiens. La Haute-Saône a naguère refusé l'autoroute. Ce qui, aux yeux, de certains a freiné son développement.

Patricia LOUIS

Photographies de la journée – plénière et ateliers thématiques :



Séance plénière



Intervention de Monsieur le Sous-Préfet



Atelier armature urbaine (2)



Atelier armature urbaine (1)



Atelier développement économique (2)



Atelier développement économique (1)



Ateliers TVB



Atelier TVB sous trame milieux ouverts